

COMMUNE DE NAGES ET SOLOGUES
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2019
PROCES VERBAL

L'an deux mille dix-neuf, le dix avril à dix huit heures trente, s'est réuni publiquement, en la salle du Conseil Municipal de la Mairie de NAGES ET SOLOGUES, le Conseil Municipal de NAGES ET SOLOGUES, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ESTEVE, Maire, dument convoqué.

Étaient présents outre Monsieur le Maire : Messieurs Michel CHAMBELLAND, Bernard CROZES, Jean-François SERRANO et Stéphane DEBES ; et Mesdames Régina GUY, Laure FERRIER, Nelly BOUIX, Géraldine REVERBEL.

Étaient absentes : Mesdames, Valérie MONNERET, Catherine NASCIMBEN, Isabelle DUFAU et Claire SASSUS ; et Monsieur Jean-Pierre MEDAN (procuration à Laure Ferrier).

Monsieur Michel CHAMBELLAND est élu secrétaire de séance.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 5 avril 2019, le conseil municipal a été à nouveau convoqué le mercredi 10 avril 2019 à 18 h 30 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

1 - APPROBATION DU PV DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Il est présenté et adopté à l'unanimité.

2 - TAUX D'IMPOSITION 2019

Présents ou représentés : 9 Votants : 8 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Le produit fiscal résulte des taux et des bases nettes d'imposition, lesquelles évoluent chaque année en raison de la croissance de la matière imposable et de l'incidence de mesures législatives.

Les taux d'imposition ont été augmentés en 2015.

	Taux 2015
Taxe d'habitation	12,56 %
Taxe sur le foncier bâti	17,14 %
Taxe sur le foncier non bâti	43,12 %

Après en avoir délibéré dans les conditions ci-dessus définies, le Conseil Municipal de NAGES ET SOLOGUES décide :

– de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2019 comme suit :

	Taux 2018
Taxe d'habitation	12,56 %
Taxe sur le foncier bâti	17,14 %
Taxe sur le foncier non bâti	43,12 %

3 - BUDGET COMMUNAL - BP 2019

Présents ou représentés : 9 Votants : 8 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à 1 741 624,38 euros. Les chapitres se répartissent comme suit :

Recettes

Chapitre	BP 2019
70 - Produits des services et du domaine	19 250,00 €
73 - Impôts et taxes	669 090,00 €
74 - Dotations et subventions	147 225,37 €
75 - Autres produits de gestion courante	99 700,00 €
042 - Opérations d'ordre entre section	0 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	806 359,01 €
TOTAL	1 741 624,38 €

Dépenses

Chapitre	BP 2019
011 - Charges à caractère général	312 250,00 €
012 - Charges de personnel	366 600,00 €
014 - Fonds de péréquation des ressources intercommunales	23 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	167 200,00 €
66 - Charges financières	25 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	1 500,00 €
68 - Dotations aux provisions	0 €
022 - Dépenses imprévues	27 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement (autofinancement)	819 074,38 €
TOTAL	1 741 624,38 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à 1 164 938,59 euros. Les chapitres se répartissent comme suit :

Recettes

Chapitre	BP 2019
13 - Subventions d'investissement	0 €
10 - Dotations et fonds divers	109 067,04 €
021 - Virement de la section de fonctionnement (autofinancement)	819 074,38 €
001 - Solde d'exécution reporté	35 161,16 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	201 636,01 €

TOTAL	1 164 938,59 €
--------------	-----------------------

Dépenses

Chapitre	BP 2019
20 - Immobilisations incorporelles	49 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	1 039 297,17 €
16 - Remboursement du capital de l'emprunt	72 000,00 €
020 - Dépenses imprévues	4 641,42 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €
TOTAL	1 164 938,59 €

Après en avoir délibéré dans les conditions ci-dessus définies, le Conseil Municipal de NAGES ET SOLORGUES :

- approuve le budget primitif M14 de l'exercice 2019.

4 - BUDGET ASSAINISSEMENT - BP 2019

Présents ou représentés : 9 Votants : 8 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

SECTION D'EXPLOITATION

La section d'exploitation s'équilibre en recettes et dépenses à **373 362,28 euros**. Les chapitres se répartissent comme suit :

Recettes

Chapitre	BP 2019
70 - Vente de produits	95 000,00 €
<i>Redevances usagers</i>	<i>83 000,00 €</i>
<i>Surtaxes assainissement</i>	<i>10 000,00 €</i>
<i>Frais de contrôle</i>	<i>2 000,00 €</i>
74 - Subventions d'exploitation	9 000,00 €
042 - Immobilisations	25 000,00 €
002 - Résultat d'exploitation reporté	244 362,28 €
TOTAL	373 362,28 €

Dépenses

Chapitre	BP 2019
011 - Charges à caractère général	7 000,00 €
012 - Charges de personnel	8 000,00 €
66 - Charges financières	3 500,00 €
67 - Charges exceptionnelles	0 €
68 - Dotations aux provisions	39 000,00 €
022 - Dépenses imprévues	24 862,28 €

042 – Amortissements des immobilisations	291 000,00 €
TOTAL	373 362,28 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à **406 887,74 euros**. Les chapitres se répartissent comme suit :

Recettes

Chapitre	BP 2019
040 – Amortissement des immobilisations	291 000,00 €
13 - Subventions d'investissement	34 000,00 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	81 887,74 €
TOTAL	406 887,74 €

Dépenses

Chapitre	BP 2019
20 - Immobilisations incorporelles	60 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	50 000,00 €
16 - Remboursement du capital de l'emprunt	5 100,00 €
020 - Dépenses imprévues	184 900,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 000,00 €
001 – Résultat 2018	81 887,74 €
TOTAL	406 887,74 €

Après en avoir délibéré dans les conditions ci-dessus définies, le Conseil Municipal de NAGES ET SOLORGUES :
- approuve le budget primitif M49 de l'exercice 2019.

5 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Présents ou représentés : 9 Votants : 8 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Plusieurs associations ont effectué des demandes de subvention auprès de la Commune de Nages et Solorgues.

Madame Géraldine REVERBEL, adjointe déléguée aux festivités, soumet les demandes de subventions pour l'année 2019.

Il a été demandé à toutes les associations lors de la réunion du mois de novembre, de faire un effort sur leur demande.

Certaines n'ont pas joué le jeu. Donc, nous avons établi, un barème sur la base des subventions données en 2018.pour les associations qui n'ont pas diminué d'elles même.

- De 0 à 499 € pas de baisse
- De 500 à 999€ :50 € de baisse
- De 1000 à plus, :200€ de baisse.

Pour le Judo un premier versement de 900 € a été effectué en 2018 dans l'attente des justificatifs. Ces derniers ont été remis en fin d'année, le solde de la subvention 2018 sera réglé prochainement.

Après en avoir délibéré dans les conditions ci-dessus définies, le Conseil Municipal de NAGES ET SOLORGUES :

- décide d'arrêter le montant global des subventions attribuées pour 2019 à 6 800 €.

6 - DEMANDE DE SUBVENTION DE CO-MAITRISE D'ETUDE - TRAVERSEE DU VILLAGE TRANCHE 3

Présents ou représentés : 9 Votants : 8 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2008, la commune s'est engagée dans une politique d'aménagement et d'embellissement de la traversée du village. La réalisation de ce projet a été scindée en 3 tranches :

- la tranche 1, du Monuments aux Morts à la Rue des Castels, a été réalisée en 2012 ;
- la tranche 2, de la Rue des Castels au Chemin des Matrasses.

La tranche 3, du Monument aux Morts à la commune de Langlade, fait actuellement l'objet d'un marché de maîtrise d'œuvre pour définir et chiffrer le projet.

Tout comme lors des phases précédentes, la commune va solliciter ses différents partenaires pour le financement de ce projet tant lors des études que pour la réalisation des travaux.

Après en avoir délibéré dans les conditions ci-dessus définies, le Conseil Municipal de NAGES ET SOLORGUES :

- décide de solliciter le Conseil Départemental pour la co-maîtrise d'études dans un premier temps avec une subvention des taux et montants les plus élevés possibles,***
- et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 19 heures et 45 minutes.